

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 30 mars 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

Le trente mars deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, premier adjoint.

Etaient présents : Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT,
Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN,
Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT,
Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI,
Eric BOUVARD, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT,
Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

Pouvoirs : Séverine LIETSCH à Corinne CHARPENAY

Absents excusés : Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Florian WARGNIER,
Guylène SELIN, Gilbert SUCHET

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 21/03/2023

Délibération n° 2023-09 Approbation du compte administratif 2022

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment ses article L1612-12 à L1612-14 et L2121-31,

Vu l'instruction M14 applicable au budget principal et notamment le tome 2 de ladite instruction,

Vu la délibération n° 2022-29 en date du 25 mars 2022 portant approbation du budget primitif principal 2022,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-069-216902841-20230330-202309-BF

Vu les délibérations n° 2022-40 du 25 avril 2022, n° 2022-54 en date du 19 septembre 2022, n° 2022-58 en date du 14 octobre 2022, n°2022-69 en date du 16 décembre 2022, portant décisions modificatives,


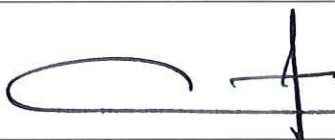

Après avoir adopté le compte de gestion ainsi que les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Recettes réalisées	1 297 269,38 €	3 298 410,33 €	4 595 679,71 €
Dépenses			
Dépenses réalisées	513 596,78 €	1 962 697,35 €	2 476 294,13 €
Clôture			
Solde d'exécution 2022	783 672,60 €	1 335 712,98 €	2 119 385,58 €
Résultat reporté 2021	-330 795,12 €	99 114,75 €	-231 680,37 €
Résultats de clôture 2022	452 877,48 €	1 434 827,73 €	1 887 705,21 €
Restes à réaliser			
Dépenses	607 648,00 €		
Recettes	556 872,00 €		
Résultat cumulé de clôture	402 101,48 €	1 434 827,73 €	1 836 929,21 €

Le Conseil Municipal, en dehors de la présence de Monsieur le Maire Gilbert SUCHET et sous la Présidence de Patrice COEURJOLLY, premier adjoint, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Approuve le compte administratif 2022 du budget principal présenté

A Montanay, le 3 avril 2023

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	 

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le 5/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-069-216902841-20230330-202309-BF

